

# QUESTION TECHNIQUE

NOVEMBRE 2024



Le droit à la prise, c'est le fait de faciliter l'installation pour tous, de prises de recharge sur les places de stationnement privées en habitat collectif, en s'assurant que la copropriété ne s'oppose pas à un particulier qui souhaite mettre en place (à ses frais), une borne de charge sur sa place de parking.